

Questions orales

Dans le cas présent, le solliciteur général a indiqué que l'épouse de M. Laberge faisait partie des gens qui devaient malheureusement être mis à pied, parce que le gouvernement a décidé de faire des coupures.

Je trouve absolument incroyables les allégations de l'opposition, après avoir vu, par exemple, M^{me} Thibault, qui était présidente d'une association pour personnes handicapées, être congédiée parce qu'elle était une libérale reconnue. À leur place, avec les centaines de cas honteux de patronage qu'il y a eus au Québec au cours des neuf dernières années, je me fermerais la boîte.

* * *

[Traduction]

LA BOSNIE

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, selon de nombreux reportages, le ministre de la Défense aurait dit que le Canada appuyait les attaques aériennes de l'OTAN. Samedi, l'ambassadeur du Canada aux Nations Unies, M. Robert Fowler, a déclaré que le gouvernement canadien s'opposait aux représailles aériennes contre les Serbes bosniaques. «Les attaques aériennes comme celles de l'OTAN, la semaine dernière, n'ont pas servi à grand-chose,» a-t-il dit.

M. Fowler est-il toujours responsable de la politique du Canada en matière de défense? Si non, le ministre pourrait-il tirer les choses au clair et expliquer la position réelle du Canada?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, la politique du Canada à l'égard du recours à la puissance aérienne de l'OTAN n'a pas changé.

La question a été débattue à plusieurs reprises l'an dernier. Le premier ministre assistait à ces discussions. Par la suite, nous avons convenu d'avoir recours à la puissance aérienne de l'OTAN, à la demande des Casques bleus sur le terrain lorsqu'ils la jugeraient nécessaire pour leur offrir un appui aérien rapproché, pour protéger le personnel des Nations Unies et, dans certaines situations, pour assurer la sécurité des habitants dans les diverses enclaves de Croatie et de Bosnie. Toutefois, nous avons convenu que, dans certaines circonstances, on pourrait y avoir recours à des fins moins défensives.

● (1455)

Ces derniers jours, nous avons dit que s'il devait y avoir d'autres attaques aériennes du genre de celles de la semaine dernière, nous préfererions que le processus les autorisant soit modifié afin que le Canada puisse participer de façon plus officielle à la prise des décisions.

Quant à l'application en général de la politique concernant l'appui aérien rapproché, que j'ai décrite plus tôt, nous sommes tout à fait satisfaits de la façon dont les choses se sont déroulées jusqu'à présent.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, le fait que M. Fowler ait pris la liberté d'exprimer son opinion personnelle est très révélateur du désarroi qui règne au ministère de la Défense. L'absence de direction y est flagrante. M. Fowler a donc pris sur lui de pallier cette carence.

Que fait le ministre pour améliorer les communications au sein de son ministère et pour y mettre de l'ordre à un moment où la sécurité de nos troupes est en jeu?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, la tournure des questions à la Chambre aujourd'hui est déplorable.

Des Canadiens et des Canadiennes sont en danger. En dépit des différences qui nous séparent dans d'autres domaines, toutes nos questions, toutes nos réflexions devraient avoir pour objet de chercher à améliorer la situation, au lieu d'en profiter pour se livrer à des critiques mesquines.

Le député a parlé d'absence de direction, mais lorsqu'on entend les propos de son porte-parole en matière de défense qui, il y a quelques minutes a déclaré que «battre en retraite n'était pas se retirer, et que se retirer ne signifiait pas partir», on se demande où est la direction et qui arrête les politiques de ce côté-là de la Chambre.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Comme il le sait, la Commission canadienne du blé a décrété, le 27 avril dernier, un embargo sur toutes les pâtes provenant de l'Union européenne.

Cette mesure a fait naître tout un système de distribution artificiel, elle a affaibli la stabilité financière de centaines d'entreprises familiales de vente au détail qui dépendent de la vente des pâtes pour survivre et a mis en péril des milliers d'emplois au Canada. De plus, les consommateurs ont vu augmenter les prix et baisser la variété des produits offerts. Le ministre a-t-il l'intention d'annuler cet ordre ou de le modifier afin de corriger les effets de l'embargo?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, le problème décrit par le député est dû, bien évidemment, aux subventions accordées par l'Europe à toutes les pâtes européennes destinées à l'exportation, car cette mesure est à nouveau en vigueur depuis le 1^{er} avril.

Nous avons demandé aux Européens de retirer leurs subventions, mais jusqu'à maintenant, ils ont toujours refusé. La Commission canadienne du blé n'a donc pas eu le choix; elle devait réagir et c'est ce qu'elle a fait le 27 avril en imposant à nouveau des restrictions à l'importation de certaines pâtes au Canada.

Ces restrictions limitaient les importations aux produits emballés en paquets individuels et importés par des détaillants. Depuis l'instauration de cette mesure, le député et d'autres personnes nous ont fait savoir qu'elle produisait certains effets non voulus sur les petits détaillants qui se procurent normalement leurs pâtes par l'intermédiaire de grossistes qui les importent pour ces petits détaillants.

En conséquence, la Commission canadienne du blé effectuera certains ajustements administratifs afin de régler cette question et d'autoriser l'importation des pâtes par les grossistes si les pâtes sont importées au nom d'un petit détaillant, si elles ne seront vendues que par ce petit détaillant et seulement au public,